

Sujet : [INTERNET] Consultation du public sur le projet de centrale d'enrobage à chaud
(commune de Marsac)

De : Elodie Pauwels <pauwelsee@yahoo.fr>

Date : 23/06/2023 22:16

Pour : "pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr" <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Bonsoir,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mon courrier à Mme La Préfète à propos de mon opposition au projet de centrale d'enrobage à chaud à Marsac.

Cordialement,

E. Pauwels

— Pièces jointes : —

Centrale d'enrobage à chaud-Marsac_courrier à Mme la Préfète.pdf

30 octets

Angoulême, le 23 juin 2023

Objet : Consultation du public sur le projet de centrale d'enrobage à chaud (commune de Marsac)

Madame La Préfète,

J'ai choisi de m'installer en GrandAngoulême il y a 4 ans car je trouvais qu'il faisait bon y vivre. Loin des grandes métropoles la qualité de vie y est grandement améliorée. Je souhaite que la qualité de vie (re)trouvée se maintienne, voire s'améliore.

J'ai appris avec consternation il y a quelques jours que l'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud est envisagée à Marsac... Est-ce bien raisonnable ? Vous savez bien évidemment que non. Les raisons sont en effet multiples ; je n'en aborderai que quelques-unes.

La société Enrobés du Sud-Ouest possède déjà un site à L'Isle d'Epagnac. Quel serait l'intérêt d'en ouvrir un autre à moins de 20 kilomètres ? Est-ce que la demande de bitume s'envole à ce point ?! Pourquoi ne pas plutôt moderniser voire agrandir le site déjà existant, fortuitement installé où il doit l'être : dans une zone industrielle ?

Le choix de Marsac est aberrant à plusieurs égards. Il s'agit d'un milieu rural, encore relativement préservé de toute activité humaine intempestive. Vous y êtes-vous seulement déjà promenée ? Champs, vignobles, biodiversité, écuries, bords paisibles de la Charente etc. s'y rencontrent au détour de collines, fontaines, et anciens lavoirs. De plus, fait rare aux portes d'Angoulême, des producteurs en agriculture biologique s'y sont également implantés. Autoriser la dégradation d'un tel environnement serait faire grand affront à leurs efforts – plutôt que de soutenir leur démarche – ainsi qu'à la population habitant à proximité (parfois à moins de 400 mètres du site), aux enfants fréquentant les écoles maternelles, aux chefs d'entreprises et leurs salariés, à la biodiversité, à la vie paisible...

Une évaluation environnementale indépendante devrait être réalisée dans les plus brefs délais avant que toute décision malencontreuse ne soit prise. La demande d'enregistrement d'Enrobés du Sud-Ouest ne peut suffire à cette évaluation des pollutions à venir si le projet est mené à terme. Il s'agit de pollution environnementale notamment atmosphérique par des composés cancérigènes (eg, hydrocarbures aromatiques polycycliques), des odeurs nauséabondes et des poussières, des nuisances sonores sur de longues plages horaires, un trafic accru sur les routes départementales adjacentes, une possible pollution des sols et des eaux, etc., sans mentionner tous les effets indésirables que ces pollutions auraient sur le Vivant, y compris les cultures en agriculture biologique. Les risques de l'implantation d'une centrale d'enrobage, loin d'être anodins, sont documentés par des sources sérieuses et indépendantes ; vous en trouverez facilement les références. Les intérêts des habitants, des entreprises déjà implantées, et bien sûr de la biodiversité doivent faire préséance sur les intérêts d'Enrobés du Sud-Ouest.

Vous comprenez que je sois **fermement opposée à l'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud à Marsac** – ou dans tout autre milieu rural. Reconnaissez que vous n'accepteriez pas qu'un établissement similaire s'installe à moins de 3 kilomètres de votre jardin. Faites donc preuve de bon sens, et faites en sorte que l'on se souvienne de vous pour votre courage d'avoir dit non à un tel projet contre nature. Les collectivités doivent elles aussi fournir des efforts (supplémentaires) et prendre des décisions raisonnées pour préserver l'environnement.

Cordialement,

E. Pauwels